

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 22
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
Nombre de votants : 26
Date de la convocation : 29 octobre 2024
Date d'affichage : 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (19h20), LE GALL Maël (19h15), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, LE LUYER Martine, BONIZEC Christel, BRIAND Sandrine

Procurations : BICZO Sylviane à LE COQ Laurent, LE FLOCH Eric à CLECH Vincent, BONIZEC Christel à TOUDIC Marie-Evelyne, BRIAND Sandrine à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : LE GUEVELLOU Marjorie

N°2024/97

Finances locales

Budget annexe « Armoripark »

Décision modificative n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4,

Vu la délibération n°2024/29 du 12 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe « Armoripark »,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

Considérant que des investissements liés à l'entretien du parc sont nécessaires afin de préparer la nouvelle saison 2025, il convient d'apporter des modifications aux inscriptions budgétaires comme suit :

BUDGET 10002 – ARMORIPARK			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération – Chapitre – Article	Intitulé	DEPENSES	RECETTES
<i>OPERATIONS REELLES</i>			
Opération OPNI – Chap 16 – Article 1641	Réalisation d'un emprunt		50 000,00 €
Opération 10 – Chap 21 – Article 2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €	
Opération 10 – Chap 21 – Article 2154	Matériels industriels	35 000,00 €	
TOTAL		50 000,00 €	50 000,00 €

Conformément à l'instruction comptable M4, cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 50 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Marjorie LE GUEVELLOU

